
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 04 juin 2024
Présents : 10	L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 12	Sont présents: Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Sylvia MARTINE, Sandrine RENOU, Marcel TUBAU
	Représentés: Luc BECARDIT par Marcel TUBAU, Eric BUIGUES par Daniel BARTES
	Excuses: Cédric PECH, Annick ROSALEN
	Absents: Vanessa LOUVART
	Secrétaire de séance: Béatrice BOURREL

Ordre du jour

- 1- Approbation du Procès-Verbal du 14/05/2024
- 2- Relevé des décisions prises par le maire
- 3- Création emplois saisonniers été 2024
- 4- Adhésion au label « Commune Halte – chemins de Compostelle »
- 5- Soutien aux animations estivales
- 6- Mission « prévention santé »

Monsieur le Maire, Marcel TUBAU a dénombré les conseillères et conseillers municipaux présents et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Locales était remplie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Conformément à l'article L3131-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Est désignée secrétaire de séance Madame Béatrice BOURREL

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1- Objet : Approbation du Procès-Verbal du 14/05/2024

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- Objet : Relevé des décisions prises par le maire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a sollicité deux sociétés pour faire des devis concernant la signalétique.

Le devis CAIMAN a été retenu pour un montant de 195.00 € HT.

3 - Objet: CONTRAT SAISONNIER 2024 - accroissement d'activité - DE 30 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir ce recrutement sur une période de 3 mois (juin- juillet - août).

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal**

DECIDE:

–De créer dix emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de services techniques suite à l'accroissement temporaire d'activité des mois de juin, juillet août d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h.

–La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366.

–La dépense correspondante sera inscrite au compte 6413 du budget primitif 2024.

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - Objet: Adhésion au label "commune halte - chemin de compostelle" et au programme d'actions, signature de la convention de partenariat avec l'agence des chemins de compostelle - DE 31 2024

Il est exposé par Madame Christiane LEHMANN le rapport concernant la demande de label « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires du processus de labellisation « Communes Haltes – Chemins de Compostelle » proposé et piloté par l'Agence des chemins de Compostelle dont la commune de Pouzols-Minervois est adhérente depuis le 08 août 2023.

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Pouzols-Minervois et l'Agence des Chemins de Compostelle en France dans le cadre du label commune halte.

Après délibération du Conseil Municipal,

la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - Objet: Soutien aux animations estivales - DE 32 2024

La commune de Pouzols-Minervois soutient l'organisation des festivités estivales qui amènent de l'animation et du dynamisme pour la vie du village.

Un important travail est prévu cet été 2024 par l'AICA du Minervois qui a programmé une animation le samedi 04 août 2024.

A cet effet, l'AICA du Minervois sollicite un soutien financier pour l'accueil de cet animation.

Considérant que l'activité présentée par l'AICA est d'intérêt local puisqu'elle propose une animation en direction de tout public et qu'elle favorise l'expression populaire et la participation du plus grand nombre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de prendre en charge l'animation réalisée par l'AICA du Minervois à hauteur de 500 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Objet: Mission prévention santé - DE 33 2024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président du Comité Départemental de l'Aude de la Fédération Française de Sauvetage et de secourisme.

Il explique que cette association souhaite présenter ses actions en tant que médiatrice en prévention santé mandatée par l'Agence Régionale de Santé. Son objectif est de sensibiliser et d'informer la population sur différentes thématiques de santé, tout en proposant des initiatives concrètes pour améliorer le bien-être de tous.

La FFSS souhaite mettre en place sur la commune un stand de prévention sur plusieurs sujets de santé importants tels que les dépistages des cancers, la santé mentale, la santé sexuelle, les addictions, la nutrition, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

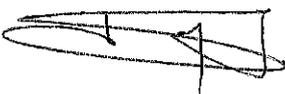
APPROUVE cette mission de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FIN DE SEANCE 19H13

La Secrétaire
Béatrice BOURREL



Le Président
Marcel TUBAU

